

SÉANCE DU 5 JUILLET 2023

DECISION N°2023 / 90 / ZAE BERNIN / 1

EXTENSION DE LA ZAE DU PARC DES FONTAINES A BERNIN (38)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et L.121-15-1 et suivants ;
- vu le courrier de saisine du 26 juin 2023 et le dossier annexé de M. Christian BREUZA, représentant l'établissement public Isère Aménagement, sollicitant la désignation d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable sur le projet d'extension de la Zone d'Activité Economique du Parc des Fontaines à BERNIN, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1 ;

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : M. Denis CUVILLIER et Mme Véronique MOREL sont désignés garant et garante de la concertation préalable du projet d'extension de la Zone d'Activité Economique du Parc des Fontaines à BERNIN.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président

Marc PAPANUTTI

